



202304-09

mairie
ti kerEnvoyé en préfecture le 17/04/2023
Reçu en préfecture le 17/04/2023
Affiché le
ID : 022-212200349-20230414-202304_09-DEEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN-----
SEANCE DU 14 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 14 Avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Présents : Maurice OFFRET, Maire, Catherine DENIS, 1ère Adjointe, Sylvain RANNOU, 2ème Adjoint, Lydie LE FLOC'H, 3ème Adjointe, Magali BODEREAU, 5ème Adjointe, Julie MALÉGOL, Mathieu ROUSSEL, Jean-Paul LE CANN, Emmanuelle DAVAÏ, Gaëlle LE CANT, Briec CALVARY, Pauline UNVOAS, Christelle LURON, Didier NEVEUX, Sébastien MORVAN, Sylvie LE CARVENNEC

Procurations : Pascal PRIGENT à Lydie LE FLOC'H, Jérémie LE BARON à Mathieu ROUSSEL, Alain BROCHEN à Didier NEVEUX

Absents :**Date de convocation** : 30 Mars 2023**Secrétaire de séance** : Pauline UNVOAS**Objet** : Subventions aux associations

Monsieur Le maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Cavan apporte son soutien financier à de nombreuses associations pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place de nouvelles actions ou événements. Elle le fait sur la base des dossiers de demande de subvention reçus, en tenant compte notamment de facteurs tels que le niveau d'activités des associations, leur nombre d'adhérents, la part des fonds propres.

Également, conformément à la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et selon son décret d'application n°2021-1947 du 31 décembre 2021, toute association sollicitant l'octroi d'une subvention auprès de la commune devra signer un contrat d'engagement républicain.

Monsieur Le Maire présente les subventions versées aux associations 2022 et les propositions de 2023 :

ASSOCIATIONS	2022	2023
Associations locales		
Jeunesse Sportive Cavannaise	2 500 €	2 500 €
Association Handball	2 000 €	2 000 €
Bibliothèque	3 200 €	3 200 €
Skol Gouren	150 €	150 €
C Hoariou Breizh	300 €	300 €
Skolar Sonerien Bro Kawan	200 €	200 €
Comité des Fêtes	5 000 €	3 000 €
Gwenojennou Kawan	500 €	500 €
Dans les pas de Clément	100 €	100 €
Amis des Arts	800 €	1 000 €

Donneurs de Sang	100 €	100 €
FNACA Section CAVAN	150 €	150 €
Société de Chasse Cavan-Caouënnec Lanvézéac	200 €	200 €
Plankennou Koad Kawan (palets)	200 €	200 €
Moto Club Cavan Breizh	150 €	150 €
Entente Cyclos du Guindy	150 €	150 €
Amicale des Boulistes Cavannais (ABC)	200 €	200 €
Jeunes agriculteurs		150 €
Associations extérieures		
Lannion athlétisme 2 enfants		30 €
Tennis Bégard 3 enfants		45 €

Monsieur Le Maire ajoute qu'une nouvelle association « Cav'en folies » s'est mise en place sur la commune, il propose donc un fond de démarrage de 500 €.

Le Conseil Municipal :

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu la proposition des montants de subvention en commission finances du 20 Mars 2023

Considérant l'intérêt de soutenir les associations cavannaises dans leurs actions ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'approuver le tableau global des subventions aux associations pour l'année 2023 présenté ci-dessus

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité

- **Décide** d'approuver les subventions aux associations proposées dans le tableau ci-dessus.
- **Autorise** Monsieur Le maire à prévoir les crédits correspondants au budget

Pour extrait conforme,

Le Maire

Maurice OFFRET

